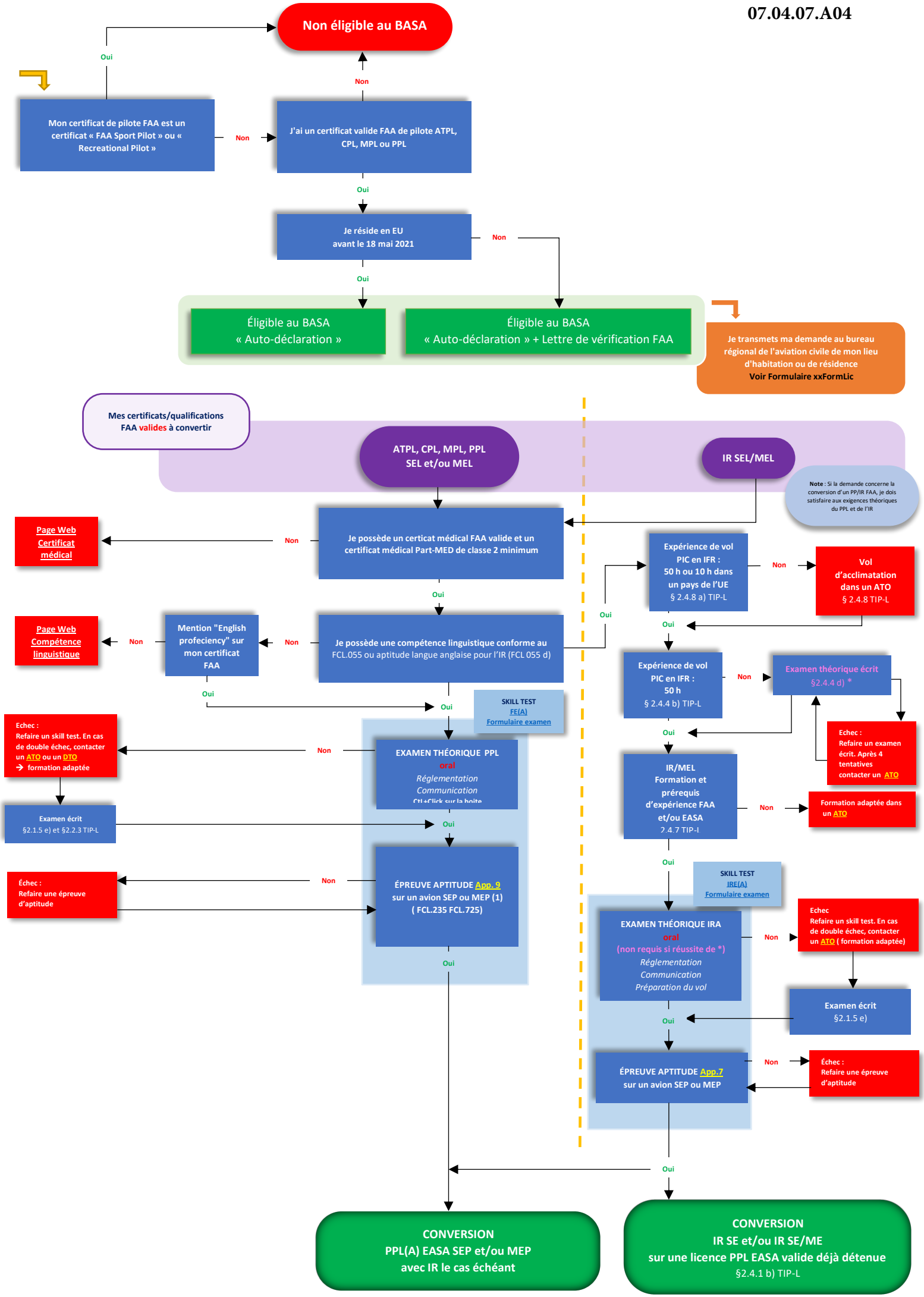
Non éligible au BASA
Oui
Non
Mon certificat de pilote FAA est un certificat « FAA Sport Pilot » ou « Recreational Pilot »
Non
J'ai un certificat valide FAA de pilote ATPL, CPL, MPL ou PPL
Oui
Je réside en EU avant le 18 mai 2021
Non
Oui
Éligible au BASA « Auto-déclaration »
Éligible au BASA « Auto-déclaration » + Lettre de vérification FAA
Je transmets ma demande au bureau régional de l'aviation civile de mon lieu d'habitation ou de résidence
Voir Formulaire xxFormLic
Mes certificats/qualifications FAA valides à convertir
ATPL, CPL, MPL, PPL SEL et/ou MEL
IR SEL/MEL
Note : Si la demande concerne la conversion d'un PP/IR FAA, je dois satisfaire aux exigences théoriques du PPL et de l'IR
Page Web Certificat médical
Non
Je possède un certicat médical FAA valide et un certificat médical Part-MED de classe 2 minimum
Oui
Page Web Compétence linguistique
Non
Mention "English profeciency" sur mon certificat FAA
Non
Je possède une compétence linguistique conforme au FCL.055 ou aptitude langue anglaise pour l'IR (FCL 055 d)
Oui
Oui
SKILL TEST FE(A) Formulaire examen
Echec : Refaire un skill test. En cas de double échec, contacter un ATO ou un DTO → formation adaptée
Non
EXAMEN THÉORIQUE PPL oral Réglementation Communication
Examen écrit §2.1.5 e) et §2.2.3 TIP-L
Oui
Échec : Refaire une épreuve d'aptitude
Non
ÉPREUVE APTITUDE App. 9 sur un avion SEP ou MEP (1) (FCL.235 FCL.725)
Oui
CONVERSION PPL(A) EASA SEP et/ou MEP avec IR le cas échéant
Expérience de vol PIC en IFR : 50 h ou 10 h dans un pays de l'UE § 2.4.8 a) TIP-L
Non
Vol d'acclimatation dans un ATO § 2.4.8 TIP-L
Oui
Oui
Expérience de vol PIC en IFR : 50 h § 2.4.4 b) TIP-L
Non
Examen théorique écrit §2.4.4 d) *
Echec : Refaire un examen écrit. Après 4 tentatives contacter un ATO
Oui
IR/MEL Formation et prérequis d'expérience FAA et/ou EASA 2.4.7 TIP-L
Non
Formation adaptée dans un ATO
Oui
SKILL TEST JRE(A) Formulaire examen
EXAMEN THÉORIQUE IRA oral (non requis si réussite de *) Réglementation Communication Préparation du vol
Non
Echec Refaire un skill test. En cas de double échec, contacter un ATO (formation adaptée)
Examen écrit §2.1.5 e)
Oui
ÉPREUVE APTITUDE App.7 sur un avion SEP ou MEP
Non
Échec : Refaire une épreuve d'aptitude
Oui
CONVERSION IR SE et/ou IR SE/ME sur une licence PPL EASA valide déjà détenue §2.4.1 b) TIP-L